

VILLE
DE
MARSEILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2026

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

26/002/HN

Service Conseil Municipal et Légalisation des Actes - Création d'une Commission spécifique et désignation de ses membres.

2026 - 576 -

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans l'attente de la désignation des membres des commissions préparatoires au Conseil Municipal, et en vue d'examiner en commission le Règlement Budgétaire et Financier et le Rapport d'Orientation Budgétaires 2026, il est nécessaire de créer en urgence une commission "Budget et Comptes de la Ville" spécifique.

Cette commission sera composée de l'ensemble des Conseillers Municipaux et présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après:

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est instituée une commission "Budget et Comptes de la Ville" spécifique dédiée à l'examen du Règlement Budgétaire et Financier et du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

ARTICLE 2 Cette commission est composée de l'ensemble des membres du Conseil Municipal et présidée par Monsieur le Maire ou son représentant.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
Monsieur le Maire de Marseille
Signé : Benoit PAYAN**

Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN